

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Amiens, le 06/07/2017

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
D'AMIENS

14, rue Lemerchier  
CS 81114

80011 Amiens Cedex  
Téléphone : 03.22.33.61.70  
Télécopie : 03.22.33.61.71

Greffes ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16H30

E17000111 / 80

Monsieur le Maire  
Villotran  
Mairie  
60390 VILLOTRAN

Dossier n° : E17000111 / 80  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet** : - l'élaboration du plan local d'urbanisme de Villotran

Monsieur le Maire,

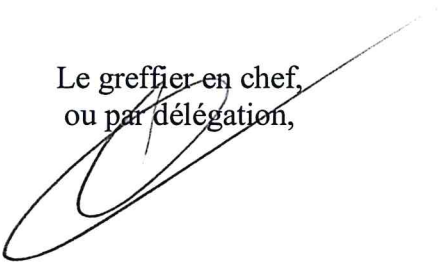
J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Pierre DENDIEVEL, audit (ER), demeurant 50 rue Arthur Rimbaud à MERU (60110) (tel : 03-44-52-08-88 ; portable : 06,22,70,23,49) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

05/07/2017

N° E17000111 /80

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 30 juin 2017, la lettre par laquelle le maire de Villotran (Oise) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*- l'élaboration du plan local d'urbanisme de Villotran ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** :Monsieur Pierre DENDIEVEL, audit, en retrait, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** :La présente décision sera notifiée au maire de Villotran et à Monsieur Pierre DENDIEVEL.

Fait à Amiens, le 05/07/2017

Le Président,



Didier MESOGNON